

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 avril 2019
Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 10/04/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019
(accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Victoires de la Bretagne 2018 : attribution d'une subvention à la SAS Télégramme

Le présent rapport a pour objet de proposer de verser une subvention de 12 000 € à la SAS Le Télégramme dans le cadre du partenariat de Quimper Bretagne Occidentale pour la soirée des « Victoires de la Bretagne », au titre de la compétence « Rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale » de l'agglomération.

Chaque année la société Le Télégramme organise, dans une ville de Bretagne, une soirée, intitulée « Victoires de la Bretagne » au cours de laquelle sont mis à l'honneur des femmes et des hommes qui portent la Bretagne bien au-delà de ses frontières dans des domaines divers (bénévolat, entrepreneuriat, gastronomie, culture, sport, préservation de l'environnement ...) et qui ont marqué l'année 2018.

Chaque année, les Victoires de la Bretagne sont soutenues par de nombreux partenaires pour œuvrer au rayonnement de la Bretagne.

En 2018, la ville de Quimper a été choisie pour la 5^{ème} édition des Victoires de la Bretagne qui s'est déroulée le 6 décembre au parc des expositions de Quimper Cornouaille à Quimper. La cérémonie a été retransmise en direct sur les télévisions bretonnes et sur internet.

Quimper Bretagne Occidentale qui était partenaire de cette soirée pour la première fois a remis le trophée de la Victoire de la jeunesse.

Quimper Bretagne Occidentale souhaite verser au Télégramme une subvention de 12 000 € au titre du rayonnement de l'agglomération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le versement d'une subvention de 12 000 € à la SAS Le Télégramme.